



DATE : 30 septembre 2020

Séance du Conseil Général sous la présidence de Mme la Présidente Chantal Pache

CONSEIL GENERAL

Présents : 29 Conseillers généraux majorité = 15 Quorum atteint

Excusé : M. Claude-Alain Mast

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Vanessa Currat, MM. Alexandre Vonlanthen, Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Chantal Pache
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 1^{er} juillet 2020
3. Complément d'information et approbation du dépassement du budget pour la réfection et l'aménagement du bureau communal de Cugy (AES)
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
4. Présentation des planifications financières 2021-2025
5. Présentation et approbation du règlement sur les finances communales RFin
6. Révision des statuts de la Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac
7. Informations communales
8. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME LA PRESIDENTE CHANTAL PACHE

Mme la Présidente Chantal Pache salue les Conseillères et Conseillers généraux, M. le Syndic et tous ses collègues conseillers communaux, les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil Général.

Depuis plusieurs mois nous vivons une situation inédite, un virus bouleversant toutes nos habitudes nous contraint à éviter tous les contacts sociaux et a eu raison de nombreuses manifestations. Selon les spécialistes, les mesures de précautions et gestes barrière, qu'elle demande de respecter ce soir, ne pourront être complètement levés que lorsqu'un vaccin contre la Covid19 sera prêt et que la grande majorité de la population y aura recours. Alors encore un peu de patience jusqu'à ce que cela ne soit plus qu'un mauvais souvenir et espérons que les conséquences économiques seront supportables pour tous.

DATE : 30 septembre 2020

Une note plus réjouissante, elle a vu dans la presse que Cugy est dans le peloton de tête en matière de production d'énergie solaire dans le canton de Fribourg, c'est un bon début pour le tournant énergétique.

Au menu de ce soir, nous serons principalement occupés par les finances de notre commune car nous examinerons les planifications financières 2021-2025 nécessaires à un développement régulier de notre commune et nous aurons entre autres à approuver le règlement sur les finances communales en vue de la mise en œuvre de la réforme du modèle comptable harmonisé appelé MCH2.

Pour ce soir, elle excuse le conseiller général M. Claude-Alain Mast.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Bastian Bersier pour le groupe « Unité communale », Raphaël Grandgirard pour le groupe « Unis pour Cugy » et Manuel Pires pour le groupe « Parti socialiste ».

Cette assemblée a été convoquée par mail du 14 septembre 2020 et selon l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 38 du 18 septembre 2020, par affichage au pilier public communal et sur le site internet de la Commune.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour proposé. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Elle rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Général.

Elle nous annonce une modification à l'ordre du jour au point 6 ; nous ajoutons approbation de la révision des statuts de la Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac. Elle demande aux conseillers généraux s'ils acceptent cette modification, ce qui est fait à l'unanimité. Elle demande s'il y a d'autres remarques au sujet de l'ordre du jour ; ceci n'étant pas le cas on passe au point

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 1^{er} JUILLET 2020

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Pas de remarques ou question, le procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. La Présidente remercie la secrétaire pour la qualité de rédaction de ce procès-verbal.

3. COMPLEMENT D'INFORMATION ET APPROBATION DU DEPASSEMENT DU BUDGET POUR LA REFECTION ET L'AMENAGEMENT DU BUREAU COMMUNAL DE CUGY (AES)

- présentation, commentaires
- rapport de la commission financière
- approbation

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable du dicastère des écoles et de l'AES.

Mme Vanessa Currat nous donne quelques explications et compléments d'information sur ce dépassement du budget pour la réfection et l'aménagement du bureau communal de Cugy (AES). L'investissement prévu au budget 2020 était de Fr. 30'000.- et le total de l'investissement s'est élevé à Fr. 38'015.15 d'où un dépassement de Fr. 8'025.15 soit + 26,72%. L'explication de ce dépassement est essentiellement liée à la pose d'une porte anti-feu translucide (afin de pouvoir garder un peu de lumière dans l'ancienne pièce des

DATE : 30 septembre 2020

archives), il a fallu prendre la décision très rapidement laquelle a été prise en considérant que c'était vraiment une amélioration pour l'accueil et il y a aussi eu quelques travaux de peinture supplémentaires.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie Mme Currat pour ces explications et donne la parole à M. Jean-Gabriel Meylan, président de la commission financière, pour son rapport.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe qu'un point spécifique est mis à l'ordre du jour en raison du dépassement du budget de Fr. 30'000.- alloué le 11 décembre dernier concernant les travaux de réfection et d'aménagement du bureau communal de Cugy. En effet, à la fin des travaux, un dépassement de Fr. 8'015.15, soit 26.72 % est avéré, raison pour laquelle le Conseil Communal demande l'approbation de ce dépassement au Conseil Général. Il est certain que les travaux entrepris apportent une plus-value à la nouvelle affectation des locaux communaux pour l'accueil extrascolaire.

La commission financière regrette que dans la phase initiale d'analyse et de demande du crédit d'investissement, la porte anti-feu, cause du dépassement, n'a été prévue. En cette circonstance, au vu du budget global de notre commune, la commission financière donne un préavis favorable.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des questions ou remarques ; ceci n'étant pas le cas, ce dépassement est soumis au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le dépassement du budget d'investissement pour la réfection et l'aménagement du bureau communal de Cugy (AES) est accepté à l'unanimité.

4. PRESENTATION DES PLANIFICATIONS FINANCIERES 2021-2025

Mme la Présidente Chantal Pache rappelle que ces planifications sont informatives et que le Conseil Général ne prend pas de décision sur ce point de l'ordre du jour mais que chacune et chacun peut faire part de ses sentiments et ses questions. Elle donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable du dicastère des finances.

Mme Vanessa Currat commence cette présentation par rappeler les bases légales de la planification financière notamment :

- La commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. (art. 86d LCo).
- Le plan financier est un instrument de planification pour le Conseil Communal.
- Après l'établissement du plan financier (procédure analogue à celle du budget), le Conseil Communal soumet le plan financier à la commission financière.
- La commission financière formule ses remarques et émet un préavis.
- Le Conseil Communal prend connaissance du préavis de la commission financière, procède le cas échéant à des adaptations et approuve le plan financier (dans sa version définitive).
- Le Conseil Communal présente le plan financier dans sa version finale à la commission financière, au Conseil Général.

Elle rappelle que le plan financier est un instrument de gestion des finances communales à disposition des autorités et de l'administration. Il reflète une situation existante et projette l'avenir à moyen terme, tenant compte de prévisions et d'informations d'ordre économique, politique et social. Il renseigne l'autorité communale sur sa capacité d'investissement. C'est un outil d'aide à la décision mais pas un budget.

DATE : 30 septembre 2020

Elle nous donne quelques chiffres faisant partie de cette planification pour les 5 prochaines années dont 7.135 millions d'investissements sont prévus :

- 3 millions extension de l'école primaire
- 2.790 millions routes et trottoirs communaux
- 720'000.- Eaux et drainages
- 240'000.- Eclairage terrain de foot et réfection place de jeux Les Castors
- 175'000.- Ecole Cugy, bibliothèque, matériel informatique écoles
- 150'000.- Révision du Plan d'aménagement local
- 60'000.- Chemins piétons

Sur les 7.135 millions d'investissements prévus, il y a 2.455 millions de nouveaux investissements par rapport à ceux déjà prévus pour 2020-2024. Les nouveaux investissements sont présentés en détail.

La planification financière des investissements tient compte :

- des objectifs définis par le CC pour cette législature
- des intérêts et amortissements en relation avec ce plan financier

La planification de fonctionnement tient compte :

- Des intérêts et amortissements en relation avec le plan financier d'investissements
- De notre participation aux homes médicalisés dès l'année 2021 (5.09%)
- De notre participation au CO dès 2021 (5.60%)
- De notre participation à la STEP
- Augmentation des charges sociales liées aux conséquences du Covid19
- Aucune augmentation de l'impôt sur les personnes physiques et morales sur 5 ans
- Impôt pour les personnes physiques et morales à 0.85

Résultats de la planification de fonctionnement :

- La MNA positive en 2021 puis négative : déficit se creusant significativement par la suite
- La planification financière à partir de 2022 sera différente du fait du MCH2 qui va fortement influencer la planification notamment avec le montant des seuils pour les investissements et les amortissements linéaires pas encore connus qui vont dépendre de l'évaluation du patrimoine
- La capacité financière à fin 2019 de Fr. 9'081'000.- donc on a une bonne marge de manœuvre
- L'impôt sur personnes physiques et morales est stable ces dernières années
- L'endettement de la population a augmenté suite aux investissements mais reste raisonnable
- L'impact de la crise du Covid19 n'est pas encore chiffrable sauf sur certains manques à gagner, difficile de chiffrer mais on peut d'ores et déjà dire que le manque à gagner sur les locations de la salle s'élève à environ Fr. 15'000.-. Ce qu'on attend de savoir c'est l'impact sur l'impôt des personnes physiques. En regardant les statistiques du chômage du mois de juillet, pour 2018-2019 et 2020, on a une situation qui est meilleure sur les 6 premiers mois que 2018, il est donc extrêmement difficile d'en tirer des conclusions. Il faudra bien évidemment être très prudent dans l'élaboration du prochain budget.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie Mme Vanessa Currat pour ces explications et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que la commission financière a étudié avec attention les documents remis en relation avec la planification financière 2021-2025. Cette dernière est basée sur les comptes communaux des années 2015-2019 ainsi que sur les investissements que la commune souhaiterait réaliser durant la période 2021-2025. La

DATE : 30 septembre 2020

planification présentée reflète une vision réaliste. Elle comprend les futurs investissements projetés et nécessaires à un développement régulier de notre commune jusqu'en 2025.

Selon le tableau des investissements prévus (Fr. 7'135'000.-), nous relevons une projection des nouveaux investissements pour Fr. 2'455'000.- et Fr. 4'680'000.- constituée des investissements déjà prévus pour la période 2021 à 2024. Selon son analyse, la capacité financière de notre commune était estimée à fin 2019 à Fr. 9'081'000.-. Les crédits d'investissement déjà alloués mais non réalisés s'élèvent à ce jour à Fr. 4'935'016.25.

En complément au message du Conseil Communal, nous relevons que les répercussions négatives liées au Covid-19 ne sont pas chiffrées à ce jour. Aussi, la mise en œuvre de la réforme du modèle comptable harmonisé appelé plus communément MCH2 risque de modifier la planification financière établie sous la version actuelle.

Sur la base de son étude, la commission financière rend attentif le Conseil Communal que certains projets pourraient être revus sans une évolution positive de la situation financière de notre commune.

La commission financière donne un préavis favorable quant à la vision chiffrée de la planification financière 2021-2025. Elle remercie le Conseil Communal et l'administration communale pour l'élaboration cohérente et achevée de la planification financière.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie la commission financière et donne la parole aux conseillers généraux puisque c'est un débat libre donc chacun peut s'exprimer.

M. Jean-Sébastien Rey nous informe que lors de sa dernière séance le groupe « Unité communale » a reçu les explications sur les intentions du Conseil Communal au travers des planifications financières 2021-2025. La planification de fonctionnement est prudente en calculant avec un taux d'imposition à 0.85 et avec les plus lourdes charges liées envisageables. La planification d'investissement totalise avec plus de 7 millions de francs dont la plus grosse part pour un complexe scolaire primaire. Certains investissements sont déjà assez précis alors que d'autres vont dépendre de participations externes par exemple. Le Conseil Général aura à se prononcer en temps voulu sur ces investissements lors de la séance d'approbation des budgets. Il est à noter que l'introduction du MCH2 va considérablement chambouler cette planification. Le règlement sur les finances communales qui va nous occuper au prochain point laisse soupçonner l'arrivée de quelques maux de tête. En résumé le groupe « Unité communale » prend acte des planifications financières 2021-2025 et remercie le Conseil Communal ainsi que son administration pour sa vision judicieuse et raisonnable des futurs investissements et son souci constant d'amélioration et de création des infrastructures au bénéfice de tous nos citoyens.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a d'autres questions ou remarques sur ces planifications financières. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point

5. PRESENTATION ET APPROBATION DU REGLEMENT SUR LES FINANCES COMMUNALES RFIN

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à Mme Vanessa Currat, conseillère communale responsable des finances.

Mme Vanessa Currat tient à remercier la boursière communale pour l'établissement de ce règlement et notamment pour toutes les allées et venues afin de faire quelque chose de cohérent. Elle nous fait un résumé des points importants de ce règlement :

Le règlement sur les finances communales RFin fixe les compétences du Conseil Communal en matière financière en complément de la législation cantonale.

Quels sont les points principaux ?

DATE : 30 septembre 2020

- Limite d'activation des investissements : $\geq 30'000.-$ en dessus de Fr. 30'000.- ce sera un investissement et en dessous au fonctionnement.
- Limite d'une dépense nouvelle non prévisible : $\leq 50'000.-$
- Double limite en cas de crédit additionnel : cela ne devra pas dépasser 15% et être en dessous de Fr. 100'000.-
- Limite pour des transactions immobilières : $\leq 150'000.-$ pas de changement c'est ce que nous avons actuellement. La seule différence c'est que cela figure dans le règlement des finances et que cela n'est plus voté en début de législature.
- Les crédits d'investissements soumis à référendum : $> 50'000.-$ ce qui veut dire que dès qu'un crédit inférieur à Fr. 50'000.- a été accepté on pourra dès l'approbation démarrer avec cet investissement.
- La fixation du taux d'impôt reste de la compétence du Conseil Général
- L'entrée en vigueur de ce règlement est prévue au 1^{er} janvier 2022

Elle relève que ces chiffres ont été fixés sur la base de la réalité de notre commune pour permettre une certaine flexibilité et souplesse au Conseil Communal dans la gestion mais dans un cadre cohérent et raisonnable.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie Mme Vanessa Currat pour ces explications et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe qu'en vue de la mise en œuvre de la réforme du modèle comptable harmonisé appelé plus communément MCH2, le Conseil Général doit approuver le règlement des finances (RFin) de notre commune. Ce dernier entrera en force le 1^{er} janvier 2022. Après analyse de ce règlement et discussion avec le Conseil Communal, la commission financière se détermine comme suit :

- Le règlement est conforme à la loi et à l'ordonnance sur les finances communales (LFCo et OFCo) ;
- La limite d'activation des investissements de Fr. 30'000.- ou, l'engagement d'une dépense nouvelle « non prévisible » Fr. 50'000.- correspondent aux nécessités de fonctionnement de notre commune. Elles permettent d'une part une certaine autonomie au niveau du Conseil Communal afin de répondre aux urgences du quotidien. Tout dépassement de ces seuils fixés dans le règlement reste de la compétence du Conseil Général.
- La limite de crédit additionnel fixée à 15% du crédit d'engagement initial et pour autant que ce « crédit additionnel » soit inférieur à Fr. 100'000.- permet une autonomie tout en mettant en place des garde-fous nécessaires au Conseil Général.
- Tout dépassement de ces seuils fixés dans le règlement reste de la compétence du Conseil Général.

Vu ce qui précède, la commission financière donne un préavis favorable à ce règlement, tel que présenté. Elle remercie le Conseil Communal pour son élaboration et pour les explications fournies dans le message.

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole aux différents groupes et conseillers généraux.

Pas de questions, Mme la Présidente Chantal Pache soumet au vote le règlement sur les finances communales RFin.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement sur les finances communales RFin est accepté à l'unanimité.

DATE : 30 septembre 2020

6. APPROBATION DE LA REVISION DES STATUTS DE LA CORPORATION FORESTIERE DE L'ENCLAVE D'ESTAVAYER-LE-LAC

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. Guido Flammer, conseiller communal responsable du dicastère.

M. Guido Flammer nous informe qu'il s'agit surtout d'un toilettage des statuts car la corporation ne voulait pas faire un avenant. Il y a principalement le nom des communes qui a changé et également le chiffre de Fr. 1'000'000.- relatif à l'emprunt qui pourrait être fait par l'unité de gestion avec le comité, composé des représentants des communes, ceci est aussi dû à l'augmentation du chiffre d'affaires de la Corporation forestière.

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole aux conseillers généraux.

Mme Nicole Schorro nous informe que le groupe « Parti socialiste » s'est penché sur les statuts de la Corporation forestière et plus particulièrement au chiffre 26 al. 2. Ils ont constaté que la limite d'endettement passe de Fr. 500'000.- à Fr. 1'000'000.- et ils pensent que malgré la petite explication qu'on vient de recevoir, ils souhaiteraient savoir comment est justifiée cette prise de risque.

M. Guido Flammer répond que ce n'est pas un risque ; il s'agit que de l'emprunt. Cela veut dire que la dépense est décidée par l'assemblée des délégués donc par les communes. Ensuite il faut faire un emprunt et celui-là est décidé par l'unité de gestion. La décision est prise par l'assemblée mais l'emprunt est fait par l'unité de gestion.

M. Jean-Gabriel Meylan pense qu'il y a, par rapport à l'aspect financier, un certain illogisme ; on vient de voter au point 3 une réglementation par rapport à l'attribution qui est faite au Conseil Communal qui permet de faire des emprunts pour pouvoir faire avancer la commune et il s'avère ici que finalement dans le cadre d'une association, les membres des associations sont des personnes représentant des exécutifs qui finalement valident peut-être une dépense de Fr. 1'000'000.- sur laquelle la commune de Cugy a, à raison de 30%, pourrait être garante à raison de Fr. 300'000.-, ce qui veut dire qu'au niveau du législatif cela nous échappe totalement. Cela veut dire que d'un côté on demande au législatif de donner à l'exécutif une certaine force par rapport à une économie standard de fonctionnement et de l'autre on garantit des garde-fous par rapport au législatif pour le financement et par rapport à ces associations les garde-fous sont inexistantes. Pour sa part, il a un problème par rapport à cette logique financière de l'ensemble qui devrait finalement être débattue au Conseil Général. Il n'attend pas une réponse mais se tourne vers les personnes qui ont des compétences plus hautes que le Conseil Général ou le Conseil Communal, afin qu'elles apportent cette illogique financière à un niveau supérieur car on va demander au Conseil Général de valider Fr. 35'000.- mais on ne va pas lui demander de valider Fr. 300'000.-. D'autre part quand on monte de Fr. 500'000.- à Fr. 1'000'000.-, puisque le risque derrière est que finalement le législatif n'est pas mis au courant, dans quelle mesure et combien de fois une somme supplémentaire à Fr. 500'000.- a été utilisée dans les 5 dernières années. En finalité si la dépense supérieure à Fr. 500'000.- s'avère être deux fois par année une certaine compréhension pourrait s'installer, s'il s'avère que l'investissement supérieur à Fr. 500'000.- est de une fois tous les dix ans il pense qu'il n'y a pas de raison de modifier des statuts qui laissent déjà une marge de manœuvre qui est déjà relativement importante.

M. Alexandre Vonlanthen, puisqu'il s'agit d'une question plutôt générale, se permet de répondre ; le législatif communal valide des statuts, les statuts donnent un plafond d'endettement à l'association ; le plafond actuel de la Corporation est de Fr. 500'000.- et on demande de l'augmenter à Fr. 1'000'000.- parce que la Corporation a pris de l'ampleur, c'est plus de commerce, une augmentation du chiffre d'affaires. C'est comme le CO, c'est comme

DATE : 30 septembre 2020

la STEP, c'est comme toutes les associations intercommunales on vote un plafond d'endettement. Lors de la présentation des statuts de la STEP, on a voté un plafond d'endettement à Fr. 55'000'000.-. Pour le CO on a augmenté le plafond d'endettement à Fr. 30'000'000.-, donc des dépenses de plus de Fr. 500'000.- ces dernières années il y en a eu beaucoup et tout cela on les retrouve après dans les frais financiers au fonctionnement de notre commune. Le Conseil Général n'a pas la décision sur ces investissements mais c'est l'exécutif qui représente la commune et qui compose le législatif de l'association et qui défend les intérêts de la commune. Le législatif met les garde-fous, le cadre, et après l'exécutif doit évoluer dans ce cadre et c'est ce qu'on demande de faire ce soir en approuvant les statuts, ce qui a été fait au préalable pour différentes associations.

M. Jean-Gabriel Meylan ne remet pas en cause le fonctionnement des associations mais remet en cause le principe général d'octroi d'un budget qui ne passe pas par le législatif et ce n'est pas du ressort du Conseil Communal de traiter le cas mais il y a probablement des personnes dans cette salle qui pourraient relayer cet état de fait à un autre niveau car il lui semble incohérent qu'on doive donner des avals sur Fr. 35'000.- et pas sur Fr. 650'000.-.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie les intervenants et demande s'il y a d'autres questions. Ceci n'étant pas le cas, elle soumet au vote la révision des statuts de la Corporation forestière de l'enclave d'Estavayer-le-Lac.

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 4 Abstention : 0

La révision des statuts de la Corporation forestière de l'enclave d'Estavayer-le-Lac est acceptée à la majorité.

7. INFORMATIONS COMMUNALES

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Bernard Grandgirard

- CO Cugy : le gros œuvre est maintenant terminé ; la première grue a été démontée. Le bouquet de chantier a eu lieu en respectant les règles Covid19 avec la plupart des ouvriers qui étaient là et qui ont fait un excellent travail pour toute cette première phase qui a été quelque peu chamboulée par cette situation particulière. Le second œuvre, tous les travaux d'électricité, de ventilation, chauffage, sanitaire, sols, plafonds, menuiserie, etc. sont en cours. Les façades vont bientôt débiter, à savoir qu'un gros travail a déjà été fait en atelier, le montage sera assez rapide. Le chauffage à distance est en bonne voie également et il sera mis en service au mois d'octobre ; cela intéresse tout particulièrement la commune car le chauffage à distance donnera la chaleur, par les conduites déjà installées, à la salle polyvalente y compris la voirie, la buvette et à futur la salle de sport. La finalisation des plans des aménagements extérieurs est en cours, il y a d'ailleurs une commission avec la participation de la commune qui va se réunir pour finaliser ces plans et il y aura certainement une présentation de ces aménagements lors de notre prochain Conseil Général au mois de décembre car nous aurons certainement une participation pour les alentours de nos bâtiments. Le planning est serré mais nous serons prêts pour la rentrée 2021-2022. Le contrôle du coût est tout à fait dans le devis général.
- Pré-du-Château : les aménagements paysagers sont actuellement à l'enquête publique, il s'agit des circulations piétonnes, de l'arborisation, la demande de soumission est en cours et l'immeuble d'appartements protégés est maintenant terminé. Les

DATE : 30 septembre 2020

aménagements extérieurs seront coordonnés avec les aménagements paysagers et un immeuble privé qui se trouvera entre l'immeuble d'appartements protégés et l'immeuble de l'ancienne poste dont la construction débutera fin novembre.

- Plantation arbres isolés : une séance a eu lieu la semaine dernière avec les propriétaires et exploitants ; le projet de règlement a été présenté, un appel d'offre pour ces plantations est en cours, des contacts sont également en cours avec les propriétaires et exploitants pour définir les différentes implantations. A noter que la plantation sera encore effectuée en cette fin d'année, l'idée étant de faire sur 4 samedis et d'y associer la population, éventuellement les écoles, la presse, à cet événement, symbole que l'on veut faire pour cette année. Le marquage souvenir, le recensement et éventuellement la proposition de parcours le long de ces arbres seraient faits probablement dans le courant du début de l'année prochaine. Il nous fait part de la bonne nouvelle, nous avons eu la confirmation orale d'une deuxième promesse de soutien à savoir le Fonds Suisse pour le paysage va également soutenir ce projet avec une promesse non négligeable.

M. Guido Flammer nous donne quelques précisions sur le hangar à copeaux prévu par la Corporation forestière ; actuellement nous gérons environ 14'900 m³ de plaquettes et environ 6'000 m³ sont prévus pour le CO de Cugy, donc 20'900 m³ au total par année et pour ces copeaux il est prévu un hangar, il nous présentera des plans au mois de décembre. L'hangar est prévu en forêt après le parking du restauroute de Lully ; il est prévu une surface de 6'000 m² et le hangar fait 800 m² et peut réceptionner environ 3'000 m³. Le coût total de ce hangar est de Fr. 814'000.- ; à noter que la Corporation fournit le bois et aide à la construction avec le télescopique acheté pour Fr. 130'000.-. L'emprunt va donc être de Fr. 397'500.-. Ce projet sera mis à l'enquête prochainement.

Concernant le projet de la laiterie de Vesin, il nous montre un plan du projet qui sera mis à l'enquête prochainement ; il comprend la démolition de la laiterie qui a été acceptée lors de la séance du Conseil Général du 1^{er} juillet dernier. Le nouveau coffret du Groupe E sera déplacé d'entente avec eux.

Pour terminer il nous informe que la déchetterie de Sévaz a prévu de fermer ce samedi pour la réfection de la route qui amène à la déchetterie, mais vu la météo, les travaux sont reportés au samedi 10 octobre 2020 ; des affiches seront mises sur le compacteur.

M. Alain Bürgy

- Logibett : nous avons reçu un tout ménage concernant les chargements. Il nous lit le courrier mentionnant qu'ils remercient la commune pour l'effort fourni pour cette dernière année de chargement complet à la gare de Cugy avant l'ouverture du CO l'année prochaine.
- Nous avons reçu du Service des ponts et chaussées que la traversée de Vesin, respectivement depuis l'entrée côté Ménières jusqu'au giratoire du bas, sera réalisée l'année prochaine.

M. Yannick Bersier revient sur la liste des délais par rapport à la commission pour le règlement sur l'eau. Une première séance a eu lieu fin 2018 et en 2019, il rappelle que les membres de cette commission sont : MM. Vincent Grandgirard, Manuel Pires, Pierre-André Grandgirard, Alexandre Vonlanthen et lui-même. Lors de ces séances il a été discuté de savoir comment améliorer ce règlement et ils se sont vite rendu compte que le souci majeur est la façon de taxer, taxe de base sur la surface constructible, le groupe de travail a proposé de taxer plutôt sur une surface habitée, surface de plancher, des tableaux comparatifs ont été faits et ils se sont rendu compte que cette façon de calculer était très difficile au niveau administratif car nous n'avons pas tous les renseignements nécessaires pour le faire et il est très difficile de suivre les constructions afin de gérer au mieux ces taxes. Après plusieurs séances il a été décidé que M. Pierre-André Grandgirard en discute avec ses collègues du Grand Conseil pour lancer une motion afin de faire changer cette loi.

DATE : 30 septembre 2020

Mme Vanessa Currat :

- A.E.S. : l'inauguration des nouveaux locaux aura lieu le mercredi 7 octobre de 16.00 h. à 19.00 h. N'oubliez pas de vous inscrire et c'est avec plaisir que nous vous y accueillerons avec notre nouvelle responsable Mme Noémie Bersier et Mme Sophie Singy.
- Elle tient à répondre à Mme Nathalie Pires suite à sa demande lors du dernier Conseil Général au sujet des demandes de crédit hors budget. En fait, au moment de la planification financière, le Conseil Communal essaie de faire une projection sur les 5 prochaines années ceci en lien avec les objectifs de législature. Au moment des budgets le Conseil Communal essaie au maximum de tous venir avec nos demandes de crédits pour l'année suivante. Après, comme toujours, il y a des principes et il y a des exceptions ; il y a des exceptions de différents types comme par exemple il y a l'achat du terrain, prévu dans la planification financière, mais on ne savait pas à quel moment cette demande de crédit va devoir être engagée, c'est pourquoi on est revenu au mois de mai avec cette demande qui ne pouvait pas attendre les budgets. Il y a aussi des exceptions encore plus exceptionnelles comme les arbres isolés qui sont là à un moment particulier selon les circonstances qui devaient se faire cette année donc on ne pouvait pas attendre l'année prochaine puisqu'on voulait le faire dans le cadre du Covid19. Comme toujours il y a des principes et des exceptions mais il est vrai que le Conseil Communal essaie au maximum de venir avec les demandes de crédits au moment du budget.

M. Alexandre Vonlanthen :

- Liste des délais : il revient sur la demande de M. Christian Molleyres au sujet du maintien du pilier public se trouvant sur la place de l'ancienne poste, au centre du village. Après discussion le Conseil Communal a préavisé favorablement la demande afin de conserver un pilier public sur cette place centrale. Toutefois le pilier actuel ne sera pas remis en service puisque c'est en automne et en hiver qu'il nous pose problème dû à la buée et au givre, donc un nouveau pilier sera mis au prochain budget.
- Concernant le maintien de la boîte postale sur cette même place, nous avons reçu la réponse de la Poste qui nous informe que cette dernière ne sera pas maintenue car selon eux, la boîte se trouvant à la gare est un meilleur emplacement pour eux et que selon les volumes actuels de la commune, un troisième emplacement ne se justifie pas.
- Le bureau communal ainsi que la poste seront fermés les 15 et 16 octobre prochains pour cause de course du Conseil. Un tout ménage sera envoyé avec également les fermetures de fin d'année.

Mme la Présidente remercie le Conseil Communal pour ces informations.

8. DIVERS

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole aux conseillers généraux.

Mme Aurélie Haenni nous informe de sa démission du Conseil Général, ceci dès la fin de cette séance. Elle va poser ses valises à quelques kilomètres ce qui la pousse à changer de commune puisqu'elle déménage à Estavayer-le-Lac dès la fin du mois de novembre. Elle nous rassure qu'elle change de commune mais son attachement à la commune et plus particulièrement au magnifique village de Vesin restera tout intact. Elle compte continuer à courir à travers Cugy et dévaler les pistes de Grimetz dans le cadre du camp de ski. Elle a rencontré beaucoup de plaisir à participer, durant presque 10 ans, au début et aux débats du Conseil Général, débats qui, elle espère, s'animeront encore plus avec les années d'expérience. Elle remercie le Conseil Général de lui avoir offert l'opportunité de présider cette belle assemblée, elle souhaite plein succès aux élus qui se représentent pour la prochaine législature et elle salue toutes celles et ceux qui se trouvent dans cette salle pour leur engagement.

DATE : 30 septembre 2020

Mme Aurélie Haenni est remerciée par acclamation. Mme la Présidente Chantal Pache, au nom du groupe « Unité communale » la remercie pour son engagement, son dynamisme durant presque 10 ans, et d'avoir mis son expérience professionnelle au service du groupe et de la commune en modernisant le Lien. Elle pense que le grand-père Oscar serait fier que ses deux petites filles aient été présidentes du Conseil Général durant la même législature.

M. Olivier Vonlanthen demande, en lien avec le CO et sa rentrée, si la place de fête prévue sera prête pour le mois de juin prochain, ceci en vue de la course à travers Cugy ? Quels sont les délais au niveau de cette place bien entendu qu'on puisse la faire dans les conditions actuelles.

M. Bernard Grandgirard répond que c'est une très bonne question à laquelle aujourd'hui il ne peut pas répondre. Ils vont parcourir les plans des aménagements extérieurs ces prochaines semaines, ensuite il y aura un planning qui sera fait, la priorité dans tous les cas sera donnée aux bâtiments et infrastructures scolaires qui doivent être absolument prêts pour la rentrée scolaire. Il est fort probable qu'en juin on soit encore dans une phase de chantier sur les extérieurs. Il pense toutefois que la course à travers Cugy pourra passer à travers du chantier.

M. Olivier Vonlanthen demande s'il est possible d'avoir une précision au mois de décembre.

Mme Valérie Burton a une question par rapport aux éventuelles conventions qui sont discutées et négociées avec les sociétés locales ; elle sait qu'il en existe mais n'en a pas connaissance, et elle s'étonne, par rapport au financement que la commune devra probablement faire pour le changement d'éclairage du terrain de foot, est-ce qu'il y a une convention qui est déjà établie avec le foot ou pas, pourquoi on ne connaît pas encore le pourcentage financier qui va être pris en charge par la commune car c'est un montant assez important. Elle s'étonne du fait que cela fait déjà plusieurs années qu'on entend parler de ces Fr. 200'000.- et on ne sait toujours pas ce qu'on va prendre en charge, quels sont les conséquences si la commune refuse de financer et si aucune convention n'a été faite, pourquoi vu qu'on a connaissance de ce projet depuis plusieurs mois.

M. Jean-Denis Borgognon répond que le comité du FC avait pris contact avec le Conseil Communal pour nous avertir que l'éclairage actuel ne serait pas utilisable d'après le nouveau règlement de l'AFF pour la 3^{ème} ligue. Une réunion a eu lieu pour en discuter mais depuis nous n'avons pas avancé dans les tractations, notamment dans les questions financières, car une proposition sera faite au Conseil Général au mois de décembre lors de la séance des budgets. Les questions financières seront réglées avec le FC d'ici cette séance.

M. Fabrice Bersier relève qu'effectivement la question de l'éclairage du terrain de foot est très pertinente. Il abonde dans le sens de savoir si on fait une convention pour l'éclairage avec le foot, il faudrait aussi prendre les autres sociétés sportives ce qui veut dire qu'il serait bien d'avoir en parallèle l'engagement de la commune pour les autres sociétés afin d'avoir une vision globale et donner, en connaissance de cause, un soutien à nos sociétés.

Mme Nathalie Pires nous informe que le groupe socialiste avait demandé, par la voix de M. Claude-Alain Mast, à la commune lors de la dernière séance, de réfléchir à l'arrêt de bus provisoire durant le chargement des betteraves. Il est vrai, comme l'a dit Mme Currat, qu'on se trouve dans des cas d'exception et de vie commune, et le groupe socialiste souhaite poser deux questions : étant donné que c'est une demande officielle qui a été posée et même si on se trouve dans un cas d'arrêt, que faisons nous avec la question des délais quand le cas se posera qu'une fois, est-ce qu'on pose un délai pour la prochaine séance ou on laisse passer ? Et une question plus précise à ce cas-là, est-ce que la commune serait d'accord, pour un cas bien particulier qui fait partie tout de même de l'histoire de notre village, est-ce-que la commune serait d'accord de prendre position pour déplacer l'arrêt de

DATE : 30 septembre 2020

bus de quelques mètres à un endroit que nous avons choisi pour la vie communale le four, endroit choisi pour poser le compacteur, pour la sécurité des personnes qui roulent et qui marchent, de pouvoir prendre ces bus, pour la dernière fois, quelques mètres plus loin. Elle ne sait pas qui prend la décision du déplacement de ce poteau mais elle serait ravie qu'on prenne une décision ce soir.

M. Alain Bürgy répond que ce qu'il faut savoir, dans le cas qui nous concerne, dans tous les chantiers que nous faisons, ce sont les TPF qui décident de déplacer l'arrêt de bus, ce n'est pas nous qui décidons. On peut cependant bien écrire aux TPF pour leur demander de reconsidérer cet emplacement mais ce sont les TPF qui décident des emplacements selon les chantiers et la fréquentation et cela est décidé de concert avec la police.

M. Pierre-André Grandgirard apporte quelques précisions au sujet du règlement sur l'eau. La commission s'est effectivement réunie à plusieurs reprises. Une proposition a été faite de tenir compte des surfaces de plancher, idée qui n'a pas suscité l'enthousiasme des membres du Conseil Communal au sein de la commission. Ils ont essayé de se replancher sur ce problème qui s'avère complexe. Il a pour sa part rencontré les responsables du service des eaux à Fribourg et parlé d'une motion. Il faut savoir qu'une motion est un changement de loi et pour que la motion soit acceptée, il faut qu'elle convainque une majorité du Grand Conseil et cela n'est pas toujours facile. On remarque que les pratiques dans les communes du canton sont parfois diverses avec ces règlements et certaines communes, certains députés, ne voient pas nécessairement la nécessité de changer la loi. Le Covid ayant passé par là ainsi que l'été, il pense que l'automne et l'hiver seront plus propices pour terminer ces travaux.

M. Fabrice Bersier vient sur le rejet de la loi sur la chasse et nous informe que le sanglier est bien présent sur le territoire de Cugy et ils font de plus en plus de dégâts et en ce qui concerne les bordures des chemins communaux il peut y avoir des dégâts et il faut en tenir compte.

Mme Nicole Schorro pose une question en sa qualité d'habitante de la Léchère, notamment sur les travaux de la route et des améliorations qui devraient être faites. Premièrement quand les travaux de la route de la Léchère vont être agendés, est-ce qu'il y aura une meilleure récolte des eaux de surface, au mois d'août elle a été à nouveau inondée, et pour l'Impasse Champ-Gevin, avec la priorité de droite qui est quasiment impossible à tenir, ne vaudrait-il pas mieux de mettre un miroir ou un céder le passage car il n'y a pas assez de place pour laisser passer.

M. Alain Bürgy répond que comme dans toute chose, il n'y a jamais l'absolu. Les travaux vont se faire, on a reçu la semaine dernière de la part de FTTH pour faire les travaux liés à l'arrivée de la fibre sur ce secteur, ce qui veut dire que pour nous on peut démarrer. Nous avons eu de la chance de ne pas faire ces travaux avant car on finit quelque chose et ils viennent recasser derrière. Les travaux vont probablement débuter en octobre. Au niveau de la récolte des eaux, on va améliorer quelque peu mais nous n'avons pas la science infuse et en cas de fortes crues nous ne pouvons pas faire grand-chose. Tout sera mis en œuvre pour récolter au maximum. Concernant le céder le passage, nous avons un problème car pour des routes inférieures à 4.50 m., ce qu'il faut savoir c'est que ce soit une route cantonale ou communale c'est le SPC qui décide, on ne peut pas faire de marquage au sol et la pose d'un miroir n'est pas forcément la meilleure solution vu l'emplacement. Il faut également savoir qu'il n'est pas prévu d'élargir la route, elle restera dans le même gabarit. On essaiera, une fois les travaux terminés, de repasser dans le secteur et voir si quelque chose peut encore être amélioré, à noter cependant que la majorité des utilisateurs de cette route sont des locaux et il doit y avoir une question de bon sens.

DATE : 30 septembre 2020

M. Laurent Overney relève qu'au mois de mars il était prévu une séance sur les avions militaires, est-il prévu de refixer une date ?

M. Alexandre Vonlanthen répond que la séance a été annulée à cause du Covid19 et nous sommes dans l'attente d'une nouvelle date une fois les conditions acceptables pour l'armée.

M. Laurent Overney nous informe que lors de la dernière séance on a évoqué le problème de la sécurité routière à l'entrée de Cugy depuis Montet, nous avons dès lors accepté un budget pour améliorer la sécurité routière, il souhaite ce soir aborder l'autre extrémité du village, la sortie de Cugy direction Payerne, pour info le 5 septembre il y a eu un accident entre une voiture et un deux roues avec blessé grave, 3 jours avant il y a déjà eu un accident, la configuration de cette route après un long bout droit dans la traversée du village à 50 km/h invite à une accélération et au dépassement. C'est presque une rampe de lancement direction Payerne. Une lettre signée par 12 personnes a été envoyée la semaine dernière aux autorités responsables, avec copie du Conseil Communal, afin d'améliorer la situation. Il nous lit un passage de cette lettre. Les signataires de la lettre demandent l'appui du Conseil Communal pour déplacer le signal 50 km/h et il demande que ce sujet fasse partie de la liste des délais.

M. Alain Bürgy répond que s'agissant d'une route cantonale, tout ce qui est signalisation est de la compétence du SPC. Par contre, si au niveau du Conseil Général il est décidé de faire un Valtraloc, porte d'entrée si on veut, à ce moment-là il faut faire une décision formelle et on mettra en œuvre ce projet pour pouvoir éviter vitesses excessives à la sortie du village. Il relève toutefois que lorsqu'il a vu M. Rodolphe Grandgirard, il lui a dit d'écrire à la commune avant d'écrire aux autorités cantonales, ce n'est pas la bonne démarche car finalement ce sera le service concerné qui va répondre à cette demande. Pour la commune nous allons simplement relayer cette demande à qui de droit en appuyant cette demande.

M. Jean-Gabriel Meylan se fait le relais d'un certain mécontentement au niveau de la commune par rapport à l'utilisation et la non-possibilité d'utilisation des compacteurs. A multiples reprises ils sont hors service, bien conscient qu'une des principales causes et la mauvaise utilisation des usagers qui mettent n'importe quoi dedans ou voire trop de sacs, il y a donc un problème de fond quant à la formation ou l'éducation des usagers quant à l'utilisation de cet outil et peut-être que l'outil est d'une technologie très moderne et d'une sensibilité extrême par rapport à certaines choses et il serait certainement agréable aux utilisateurs de ces containers qu'une étude ou une analyse soit faite et des mesures entreprises.

M. Guido Flammer répond qu'en effet la première cause est l'utilisation et on ne sait pas ce que l'on peut faire pour améliorer. Il est vrai que c'est aussi un compacteur de première génération et qu'il y a des petits soucis techniques qui s'améliorent au fil du temps. Cependant nous avons de la chance, avec Goutte à Sévaz, qu'il y ait 13 compacteurs qui fonctionnent avec la même carte.

M. Jean-Gabriel Meylan n'attend pas de réponse ce soir du Conseil Communal mais demande simplement que ce sujet soit travaillé au sein du Conseil Communal quant à son utilisation et attend une solution assez rapidement.

M. Bernard Grandgirard se permet de répondre en sa qualité de responsable de l'entreprise RG Récupération SA à Sévaz. Il est vrai qu'il y a deux aspects : en premier c'est l'utilisation et chaque fois que RG est confronté à une panne, ils sont avertis par SMS et ils peuvent rapidement intervenir et dans 80% des cas c'est de la mauvaise utilisation. Actuellement et comme tout système informatique, ils sont en pleine mutation et ils arrivent au bout de la vie du système « Wip », portail informatique qui gère ces machines, et ils sont en phase transitoire et durant ce mois d'octobre ils vont passer ces machines sur une nouvelle

DATE : 30 septembre 2020

plateforme. Cette nouvelle plateforme apportera des choses bien positives notamment au niveau de la communication entre la machine et le portail, ce qui devrait non seulement améliorer le fonctionnement de la machine mais qui devrait aussi pour l'utilisateur lui permettre d'accéder à son compte et normalement pouvoir recharger sa carte par internet.

M. Raphaël Grandgirard rejoint les propos de M. Laurent Overney concernant la route direction Payerne et trouve un peu facile qu'on réponde que le service va répondre que ça ne joue pas. On sait comment ça se passe, en principe le service c'est une personne derrière. Il demande que la commune appuie cette demande et fasse en sorte que cela passe. Concernant les trottoirs, il demande quelle est la stratégie au niveau des trottoirs sur la commune. On a vu passer un budget pour le Sécheron, qu'en est-il au bout du village près de chez son papa où il y a des places encore en gravier où des trottoirs sont prévus.

M. Alain Bürgy répond qu'il y a deux choses à voir : tout d'abord s'il y a l'usage qui est demandé, ce qui dépend de la zone, dans ce cas-là, dans la demande de permis, il est fait mention de la question du trottoir. Après tout est affaire d'une pesée d'intérêt ; la problématique est la réalisation du trottoir ; est-ce à la collectivité de réaliser un trottoir ? Il lui propose d'en discuter hors séance du Conseil Général car cela concerne du privé.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a encore des interventions dans les divers. Ceci n'étant pas le cas, elle clôt cette assemblée en remerciant tous les participants et leur donne rendez-vous au 16 décembre 2020. Elle invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 21h45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :

Chantal Pache

La Secrétaire :

Sylvia Bersier